



FORMATION SPÉCIALISÉE EN MATIÈRE DE SANTÉ, DE SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ÉTRANGER

Déclaration liminaire 17 octobre 2024

Tout d'abord, nous souhaitons exprimer notre profonde tristesse après la disparition brutale de notre collègue, agent de centrale. Nos pensées vont vers sa famille, ses proches et ses collègues.

En ouverture de cette séance, nous demandons, encore une fois, que les prérogatives de la F3SCT soient enfin respectées. Les nombreux dysfonctionnements observés relèvent manifestement d'une entrave au bon fonctionnement de l'instance. Dernier exemple en date, le travail de préparation de la réunion de l'instance d'aujourd'hui a été défaillant : interactions insuffisantes avec le secrétaire sur l'ordre du jour, refus, sans explication, d'inscrire certains points liés à des dossiers déjà suivis, délais de transmission de quelques documents préparatoires non respectés. Rappelons à l'Agence qu'en tant qu'opérateur public d'Etat, elle a des obligations, et le respect des textes en fait partie. Nous relaierons l'ensemble de ces dysfonctionnements, mais il est surtout urgent de revenir à un fonctionnement normal, respectueux des cadrages et des élu.es, comme des personnels.

Ceci est d'autant plus important que de nombreux sujets, tels que l'égalité professionnelle et la souffrance au travail qui relèvent de cette instance, sont mis en avant dans la communication de l'Agence. Vous ne pouvez, d'une part, faire toute la publicité qui s'impose sur ces sujets, et d'autre part négliger ou maltraiter l'instance qui les porte !

Les crises dans le réseau sont nombreuses, du fait de contextes politiques dramatiques. En ce moment même, au Liban, le contexte de guerre impose des directives claires et rapides qui doivent émaner de l'opérateur. L'AEFE doit donc absolument mettre en œuvre les mesures nécessaires face au danger encouru par les personnels en poste au sein des différents établissements. Nous reviendrons en séance sur l'alerte déposée par un membre de la formation spécialisée, restée sans aucune réponse de votre part.

L'opérateur public a, plus que jamais, besoin d'instances locales et centrales qui fonctionnent et d'un dialogue social de qualité. Pour ne prendre que cet exemple, depuis des années, les demandes des représentants pour faire fonctionner les CHSCT locales de manière efficace sont totalement ignorées par l'Agence. Nous déplorons donc que leur installation n'intéresse pas l'opérateur, alors que c'est à lui d'imposer leur bonne tenue dans tous les établissements du réseau.

La FSU réitère son attachement à l'opérateur public et ne cessera de se battre pour que les prérogatives de cette instance, c'est-à-dire la protection des personnels, leurs conditions de travail, leur santé et leur sécurité, deviennent une priorité de l'AEFE qui se traduise concrètement dans le réseau comme en centrale.